



United Nations
Nations Unies



International
Criminal Tribunal
for the former
Yugoslavia

Tribunal Pénal
International pour
l'ex-Yougoslavie

ALLOCUTION

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

PRÉSIDENT

La Haye, 13 octobre 2015

Allocution devant l'Assemblée générale des Nations Unies

Theodor Meron
Président du Tribunal pénal international pour l'ex Yougoslavie
Président du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux
13 octobre 2015

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un privilège pour moi de m'adresser à l'Assemblée générale, tout particulièrement sous la présidence du Danemark, en ma double qualité de Président du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Avant d'aborder plus précisément les travaux du Mécanisme et du Tribunal, je suis heureux de vous féliciter, Monsieur le Président, pour la nomination du Danemark à la présidence de l'Assemblée générale, et je vous adresse tous mes vœux de réussite durant votre mandat. Je suis également très reconnaissant au groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les tribunaux internationaux des efforts déployés tout au long de l'année passée. C'est, en outre, un honneur pour moi de souligner l'immense assistance que les deux institutions que je préside ont reçue du Bureau des affaires juridiques et du Conseiller juridique, M. Miguel de Serpa Soares, ainsi que du Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, M. Stephen Mathias. Le soutien sans faille qu'ils apportent à la justice internationale et aux institutions est essentiel à la réussite de notre mission.

Dernier point, et non des moindres, je tiens à rappeler que le Tribunal international pour le Rwanda a soumis son dernier rapport annuel, présenté aujourd'hui par son Président, le Juge Joensen. Le Président Joensen a dirigé cette institution ces dernières années en faisant preuve d'une grande compétence et d'une grande intégrité. Cela a été un honneur et un privilège pour moi de travailler avec lui. Je lui suis aussi très reconnaissant pour les aimables propos qu'il a tenus aujourd'hui. Je tiens également à féliciter tous les hauts responsables, juges, fonctionnaires et autres intervenants, passés et présents, du TPIR pour leurs réalisations remarquables. C'est un honneur de poursuivre leur travail via le Mécanisme.

Je me concentrerai aujourd'hui sur les événements qui ont marqué l'année passée, en revenant sur les réalisations du Mécanisme et du TPIY mais aussi sur les défis et difficultés auxquelles ils continuent d'être confrontés. Dans les rapports écrits qui ont été soumis au nom de chacune des deux institutions que je représente, ces questions sont traitées de manière plus approfondie.

* * *

Je vais d'abord évoquer les travaux du Mécanisme.

L'année qui s'est écoulée a montré une fois encore combien le Mécanisme est à l'avant-garde de la justice internationale, prouvant jour après jour qu'il est possible, grâce à une bonne organisation et à une infrastructure et une direction adaptées, de tirer les leçons de

www.tpiy.org

Le Tribunal sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [YouTube](#)

Bureau de presse/Service de communication

Churchillplein 1, 2517 JW La Haye. BP 13888, 2501 EW La Haye. Pays-Bas

Tél. : +31-70-512-8752 ; 512-5343 ; 512-5356

l'expérience des premiers tribunaux modernes et de travailler de manière efficace et économique.

Ainsi, en décembre dernier, j'ai présidé le premier procès en appel tenu devant le Mécanisme, dans l'affaire Augustin Ngirabatware c. Le Procureur. L'arrêt a été rendu sans retard malgré la complexité de l'affaire, un calendrier ambitieux et le fait que tous les juges travaillaient à sa rédaction sans percevoir de rémunération supplémentaire et en continuant d'assumer leurs responsabilités judiciaires au TPIR ou au TPIY. Compte tenu de notre expérience dans cette affaire et de celle acquise dans le cadre d'autres travaux judiciaires complexes dont le Mécanisme est déjà chargé, je suis certain que nous pourrions reproduire cette réussite dans d'autres procès en première instance et en appel, en réduisant considérablement les coûts (les juges étant payés uniquement pour le temps consacré à une affaire) et en raccourcissant la durée des procès grâce à une meilleure efficacité des procédures judiciaires.

J'ai également le plaisir de vous informer que le Mécanisme aura repris, d'ici à la fin de l'année, toutes les fonctions permanentes du TPIR. Ces prochains mois, les dernières tâches administratives, notamment en matière de sécurité et de gestion des bâtiments, seront confiées au Mécanisme selon le calendrier prévu. Nous continuons également de bien avancer dans la préparation du transfert et dans le transfert proprement dit des fonctions permanentes du TPIY, un processus qui sera terminé au moment de la fermeture du Tribunal en 2017.

Ce transfert de responsabilités est un processus fort complexe que nous n'aurions pu mener à bien sans l'étroite coopération du Juge Vagn Joensen, Président du TPIR, ainsi que celle des Procureurs, Greffiers, juges et fonctionnaires du TPIR et du TPIY. Le Mécanisme leur est reconnaissant pour leur aide et leur coopération essentielles.

Nous sommes aussi extrêmement reconnaissants aux États qui ont conclu ou envisagent de conclure des accords relatifs à l'exécution des peines avec le Mécanisme. Ce dernier compte sur le soutien de chaque État Membre pour veiller à ce que les peines prononcées par le TPIR, le TPIY et par lui-même soient exécutées ; l'assistance des États Membres en la matière est très précieuse.

Alors que le transfert des dernières fonctions se poursuit sans heurt ni retard, le Mécanisme se concentre aussi sur trois autres défis qu'il devra relever au cours de l'année à venir.

Le premier défi concerne la construction de nouveaux locaux pour accueillir le Mécanisme à Arusha. La construction avance bien et ce nouveau bâtiment permettra au Mécanisme de travailler à Arusha en bénéficiant de toutes les garanties nécessaires en matière de sécurité, d'une salle d'audience opérationnelle et d'un espace dédié à la conservation des archives. Au mois de juillet, nous avons organisé une modeste cérémonie à l'occasion de la pose de la première pierre du nouveau bâtiment et nous avons été honorés par la présence du Président de la Tanzanie, son excellence M. Jakaya Mrisho Kikwete. La présence du Président Kikwete a rappelé combien la Tanzanie a généreusement soutenu le Mécanisme toutes ces années.

Le deuxième grand défi que nous devons relever concerne l'arrestation des derniers accusés du TPIR qui échappent encore à la justice. Monsieur le Président, Excellences, le TPIY a créé un précédent important en traduisant en justice toutes les personnes qu'il a mises en accusation ; il s'agit là d'une prouesse qui mérite d'être soulignée. Il est essentiel de veiller à ce qu'il en soit de même pour les accusés du TPIR. J'ai toute confiance dans les efforts considérables que le Procureur du Mécanisme déploie pour appréhender ces derniers fugitifs et j'exhorte tous les États Membres à coopérer autant qu'ils le peuvent avec le Procureur.

Le troisième défi du Mécanisme touche à la réinstallation des personnes qui ont été acquittées ou libérées après avoir été accusées par le TPIR, mais n'ont pas pu retourner dans leur pays de citoyenneté ou craignent d'y retourner. Le Mécanisme, en charge de la réinstallation de ces personnes depuis le début de cette année, a adopté un plan stratégique pour, d'une part, orienter les mesures prises en vue de les réinstaller et, d'autre part, réduire les coûts en la matière. La réinstallation de ces personnes est un défi majeur pour la justice internationale, et je demande instamment à tous les représentants réunis ici de discuter avec le Mécanisme des possibilités de réinstallation envisageables.

Naturellement, en relevant les défis particuliers que je viens d'évoquer, et ce, de la manière la plus efficace et économique qui soit, le Mécanisme se concentre toujours sur l'adoption de meilleures pratiques dans un grand nombre de domaines. À cette fin, les juges du Mécanisme ont récemment adopté un code judiciaire énonçant leurs obligations éthiques et les normes rigoureuses auxquelles ils sont tenus. Nous nous impliquons également dans nos communautés à l'échelle locale, régionale et nationale. À titre d'exemple, j'ai récemment obtenu un financement externe qui nous permettra d'offrir formations et soutien aux étudiants en droit et juges tanzaniens, contribuant ainsi au partage des ressources et de l'expertise du Mécanisme avec la communauté juridique du pays hôte.

J'en terminerai avec les activités du Mécanisme en rappelant à quel point les juges, les hauts responsables, les fonctionnaires et moi-même sommes reconnaissants à la communauté internationale, tout particulièrement aux pays hôtes, la Tanzanie et les Pays Bas, pour le soutien qu'ils continuent de nous apporter. Alors que nous nous efforçons de remplir au mieux notre mandat, l'appui des Nations Unies et de ses membres constitue la pierre angulaire de tous nos efforts.

* * *

Monsieur le Président, Excellences, j'en viens à présent au TPIY.

Je peux vous informer que le Tribunal ne cesse de faire d'importants progrès dans l'achèvement des derniers procès en première instance et en appel. Cette année, nous avons déjà rendu deux arrêts majeurs : l'un dans l'affaire de grande ampleur Le Procureur c/ Popović et consorts, concernant six appelants, et l'autre dans l'affaire complexe, Le Procureur c/ Tolimir. Un autre arrêt, dans l'affaire Le Procureur c/ Stanišić et Simatović, devrait également être rendu avant la fin de l'année. Seuls quatre procès en première instance et deux en appel seront en cours au début de l'année 2016 : deux procès en première instance s'achèveront au premier trimestre, un autre procès en première instance et un en appel seront terminés dans le courant de l'année 2016, et les deux dernières affaires seront closes avant la fin de l'année 2017. Il est donc prévu que le TPIY termine ses activités plus ou moins en l'espace de deux ans.

À l'heure où le Tribunal achève ses derniers procès, les effectifs se réduisent rapidement, et certaines fonctions essentielles sont transférées au Mécanisme conformément au mandat du Conseil de sécurité. Le Tribunal s'est engagé à terminer ses travaux dans les plus brefs délais et aussi efficacement que possible.

Il est évident que la poursuite de la réduction des effectifs a, comme je l'ai déjà signalé, un effet négatif sur le moral des fonctionnaires, car ils savent que leurs postes seront peut-être bientôt supprimés et qu'ils devront rechercher d'autres débouchés professionnels. Dans ces conditions, cette recherche légitime d'une sécurité de l'emploi mène, et a déjà mené, au départ de membres-clés des équipes de rédaction. Ces départs, qui ont déjà causé des retards dans l'achèvement des affaires. Une de mes principales priorités, en tant que Président, a été de prendre toutes les mesures possibles pour remédier à ce problème.

J'ai eu de nombreux contacts avec le Greffier et le Bureau de la gestion des ressources humaines afin d'obtenir des dérogations aux règles qui peuvent faire obstacle à un recrutement optimal et au maintien en poste des fonctionnaires.

En outre, je travaille en étroite collaboration avec les Présidents des Chambres de première instance et de la Chambre d'appel dans chaque affaire, et j'ai donné pour instruction au Greffier, d'une part, de leur attribuer toutes les ressources nécessaires pour compléter leurs équipes et, d'autre part, de faciliter les promotions susceptibles d'éviter le départ des fonctionnaires. Le Greffier a accepté de satisfaire toutes les demandes de ressources adressées par les Présidents de Chambre. Cette approche permettra de réduire considérablement le risque de retard dans la fin des procès en première instance et en appel.

* * *

Monsieur le Président, Excellences, c'est aujourd'hui la dernière fois que je prends la parole devant cette Assemblée en qualité de Président du TPIY. J'ai eu le grand honneur d'occuper ce poste de 2003 à 2005, puis de nouveau de 2011 jusqu'au mois de novembre de cette année, après avoir été élu et réélu par mes collègues. Sur un plan plus personnel, après avoir vécu la Seconde Guerre mondiale et avoir été témoin de certaines de ses atrocités dans mon enfance, j'ai eu l'insigne privilège d'aider à orienter les travaux des premiers tribunaux pénaux internationaux de l'ère moderne.

Je suis bien conscient que, ces derniers temps, les juridictions internationales, dont le TPIY, le TPIR et la CPI, ont été fortement critiquées. Certaines de ces critiques peuvent s'expliquer comme la conséquence inévitable de ce que ces tribunaux sont appelés à juger des affaires d'une ampleur extraordinaire et à apprécier les preuves qui leur sont présentées et la responsabilité pénale individuelle sans se soucier de savoir si leurs sentences auront une incidence sur tel ou tel projet politique ou seront acceptées par l'opinion publique. Toutefois, d'autres critiques – comme celles formulées contre la lenteur des procédures judiciaires et le coût important des procès menés par des juridictions internationales – peuvent parfois se justifier.

C'est en partie en raison de ces dernières critiques et de la nécessité d'y répondre de manière concrète que je suis si heureux et honoré de continuer de servir en qualité de Président du Mécanisme. Comme je l'ai dit précédemment, cette institution constitue déjà un exemple fort et influent pour sa gestion fondée sur les meilleures pratiques, sachant préserver et développer les atouts indéniables des tribunaux pénaux internationaux actuels tout en réduisant les coûts et en augmentant l'efficacité.

Mais, même si nous nous efforçons au Mécanisme de rechercher d'autres solutions pour améliorer notre travail et notre productivité afin de servir de nouveau modèle essentiel pour la justice internationale, nous ne devons pas pour autant oublier comment les pionniers de l'ère des tribunaux pénaux internationaux modernes ont, malgré toutes les faiblesses qu'on leur reconnaît, transformé notre compréhension des crimes graves et nos réponses à ceux-ci.

Premiers tribunaux internationaux de cette nouvelle génération, le TPIY et le TPIR sont des exemples à suivre, car ils montrent l'engagement de la communauté internationale à mettre un terme à l'impunité et à promouvoir l'état de droit. Grâce au corpus considérable de jugements et de décisions qu'ils ont produit sur des questions de fond et de procédure, les Tribunaux ont joué un rôle de premier plan en faisant connaître et appliquer plus largement le droit international coutumier, y compris notamment en matière d'interdiction des violences sexuelles, les protections applicables lors des conflits armés non internationaux et la jurisprudence relative au génocide et aux crimes contre l'humanité.

Par ailleurs, en traduisant en justice toutes les personnes qu'il a mises en accusation, le TPIY a porté comme jamais un coup à l'impunité et a ainsi adressé un avertissement clair à tous ceux qui espéraient échapper aux conséquences de leurs actes. En suscitant de plus vastes efforts de justice, à l'échelle tant nationale qu'internationale, les Tribunaux ont modifié à jamais la réponse de la communauté internationale aux conflits futurs, comme à ceux passés ou présents, et ont accru les protections offertes aux populations les plus vulnérables touchées par les conflits.

À l'heure de célébrer ces réalisations, le mérite revient principalement aux juges, aux fonctionnaires de l'ONU et aux avocats qui ont travaillé sans relâche au sein des Tribunaux pour faire en sorte que ceux-ci répondent aux attentes initiales, voire les dépassent. Mais ce mérite est et doit être partagé par tous les membres des Nations Unies. L'assistance, notamment matérielle et politique, de vos États a été essentielle au succès des tribunaux pénaux internationaux et elle restera vitale pour que ceux-ci soient de plus en plus influents et efficaces dans les années à venir. Je ne saurais souligner assez que sans le partenariat des gouvernements représentés à cette Assemblée, aucune des réalisations que j'ai évoquées aujourd'hui n'aurait été possible.

Bien sûr, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour que le respect de l'état de droit devienne universel et que l'impunité ne soit plus qu'un souvenir. Mais le TPIY, le TPIR et les autres tribunaux internationaux ont ouvert la voie à une nouvelle ère sur le plan du droit international en l'espace de deux décennies seulement, une ère nouvelle en matière d'établissement des responsabilités qui aurait été presque impossible à imaginer il y a trente ans, et encore moins lors des sombres heures de la Seconde Guerre mondiale. J'ai bon espoir que, avec votre soutien, des tribunaux pénaux internationaux tels que le Mécanisme pourront s'appuyer sur ces réalisations dans les années à venir et seront les précurseurs d'un monde témoignant des plus hautes aspirations des Nations Unies.

Je vous remercie de votre attention.

###